

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014**

Présents: BAUDIN Laurent, CHAGNOLEAU Brigitte, GONNORD Berty, HAMON Jean, JEAN Guillaume, MESNARD Alain, PICHAUD Eglantine, SCAFARTO Raymonde, TETEAU Martine.

Absente excusée BERTRAND Elisabeth.

Absente non excusée : RONDEAU Gaëlle.

Secrétaire : BAUDIN Laurent.

M. Guillaume JEAN a remis à Madame le Maire le pouvoir que Madame Elisabeth BERTRAND lui a donné pour voter à sa place.

## **I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 DECEMBRE 2013**

### **Compte-rendu approuvé**

## **II – CONSULTATION PROJET SAGE SEVRE NANTAISE.**

Madame le Maire expose au Conseil que la commission locale de l'eau (CLE) a adopté le projet de SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise, lors de sa session du 29 août 2013.

Le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise nous a transmis, pour avis, le 11 octobre dernier un exemplaire du projet SAGE.

Madame Astrid GADET du Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise a fait une présentation de ce projet.

Le Conseil Municipal a émis l'avis suivant :

- 4 voix POUR
- 6 ABSTENTIONS.

## **III – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RENOVATION DE LA MAISON DUDIT EN VUE D'Y INSTALLER LA NOUVELLE MAIRIE.**

Madame le Maire expose que lors de la séance du 12 novembre 2013, les membres du conseil s'étaient prononcés majoritairement favorables au lancement du marché pour retenir le maître d'œuvre concernant la rénovation de la maison Dudit en vue d'y transférer la nouvelle mairie.

Elle précise le montant de l'opération (travaux compris), soit 170 000 € H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité. Madame le Maire, dans le cadre de sa délégation en date du 20 mai 2011, va lancer le marché de maîtrise d'œuvre concernant ledit projet.

## **IV – AUTORISATION DE DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014.**

Madame le Maire rappelle au conseil que les opérations d'investissement sont déjà lancées.

Vu l'insuffisance ou l'absence de crédits reportés, et considérant qu'il convient de régler les entreprises avant le vote du Budget Primitif 2014 elle propose d'autoriser une dépense à l'article 231 afin de mandater le solde des travaux d'aménagement du centre bourg.

Il est décidé :

- D'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement citées ci-après dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2013 hors remboursement de la dette :  
231 – Immos corporelles en cours..... 10 000 €uros
- Que les crédits correspondant seront ouverts au Budget Primitif 2014.

**Décision approuvée à l'unanimité**

**DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (Salle de la Cité)**

✓ Lundi 17 février **à 19 h 00**

✓ Lundi 17 mars à 19 h 30

**Séance levée à 21 h 00.**